

BOURSES du Collège National des Gynécologues et Obstétriciens Français

Texte mis à jour par le Conseil scientifique le 28/09/2011

Le CNGOF offre chaque année soit 2 bourses de 9 000 euros chacune, soit 1 bourse de 18 000 euros pour un séjour d'études à l'étranger.

- **Objectif**

Réalisation d'un stage de recherche clinique, de recherche fondamentale ou un stage clinique couplé à un thème de recherche à l'étranger.

- **Conditions de candidature**

Peuvent faire acte de candidature aux bourses du Collège :

- les internes DES de gynécologie-obstétrique ;
- les CCA ou les assistants spécialistes en gynécologie-obstétrique dans les quatre ans qui suivent la fin de leur internat.

La bourse du Collège peut être cumulée à d'autres moyens de financement.

Elle ne peut servir au financement du projet de recherche lui-même (équipement, matériels ou produits...).

- **Appel à candidatures**

Les bourses du Collège sont annoncées lors de la Journée des gynécologues obstétriciens en formation (Jn'GOF) et lors des Journées du CNGOF. Le calendrier et les informations concernant le dossier de candidature sont sur le site du CNGOF (www.cngof.org).

- **Dossier de candidature**

En vue de l'attribution des bourses à la fin du mois de janvier, le dossier doit parvenir **avant le 31 décembre précédent**, sous forme d'un document Word ou PDF envoyé exclusivement par voie électronique, **en pièce jointe à un e-mail**, au secrétariat du CNGOF : cngof@club-internet.fr

Le dossier suivra le plan suivant et doit comporter sur un seul fichier :

1. un curriculum vitae (2 pages maximum) ;
2. la présentation du projet de recherche en 10 pages maximum : la faisabilité et la qualité du projet seront particulièrement évaluées ;
3. le projet de budget détaillé ;
4. une lettre du chef de service étranger attestant l'acceptation de l'accueil du candidat ;
5. une lettre du chef de service d'origine précisant les motivations de ce séjour de recherche.

- **Sélection des candidatures**

Un rapporteur est désigné parmi les membres du conseil scientifique (CS) du CNGOF. Celui-ci désigne deux experts qui peuvent être extérieurs au CS.

La grille d'évaluation du projet utilisée par les experts est disponible sur le site du CNGOF. Les critères d'évaluation sont : la qualité du projet scientifique, le profil du candidat, le profil de l'équipe d'accueil, la faisabilité du projet scientifique et le budget proposé.

Les dossiers sont envoyés au rapporteur début janvier. Le jury se réunit mi-janvier. Les décisions du jury sont validées lors du conseil d'administration du CNGOF fin janvier.

Selon le nombre et la qualité des candidatures proposées, le jury peut attribuer chaque année de 1 à 2 bourses pour un montant total maximum de 18 000 euros et un montant minimal de 9 000 euros. Toutefois, si le jury considère qu'aucun projet ne présente une qualité suffisante, il peut n'être attribué aucune bourse. Les candidats sont informés des résultats du jury après le conseil d'administration de la fin du mois de janvier. Le montant de la bourse est versé au(x) lauréat(s) au cours du mois précédant son (leur) départ.

- **Engagement des lauréats**

Il est demandé au(x) lauréat(s) de présenter leur travail lors de la Journée Française de Recherche en Gynécologie-Obstétrique (JFROG) qui a lieu au mois de décembre pendant les Journées du CNGOF.

Les publications issues de ces travaux devront mentionner le soutien du CNGOF.